VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: MM. José SEVERIEN - Jocelyn CUIRASSIER - Mme Ghislaine GISORS - M. Christian THENARD - Mmes Nadia CELINI - Félicienne GANTOIS - Paulette LAPIN - Renetta CONSTANT - M. Julien BONDOT - Mmes Adrienne LAMASSE - Michelle COUPPE DE K/MARTIN - MM. Jean-Pierre WILLIAM - Solaire COCO - Mme Yane BEZIAT - MM. Ebéné BRIGITTE - Yvan MARTIAL - Julien DINO - Mme Maguy THOMAR - M. Philippe SARABUS - Mme Marlène BORDELAIS - M. Jocelyn MARTIAL - Mme Liliane MONTOUT - MM. Guy BACLET - Cédric CORNET.

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (s'est absenté momentanément) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DE LA MÉDIATHÈQUE RAOUL GEORGES NICOLO CM-2019-4S-DCPA-45

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique :

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° CM-2019-1S-DACP-07 du 26 février 2019 relative à l'approbation de l'avant-projet définitif de modernisation de la Médiathèque Municipale ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la modernisation de la Médiathèque Raoul Georges NICOLO, notifié le 12 janvier 2018, au groupement EURL ARK/CCET/Jean-Claude MARECHAUX et Anthony MARAGNES;

Considérant que le programme de modernisation de la médiathèque a fait l'objet de modifications à l'initiative du maître d'ouvrage :

- désamiantage de l'établissement ;
- Mise aux normes du bâtiment ;
- Traitement du bruit, de la lumière et de la chaleur.

Considérant que le montant de la rémunération du maître d'œuvre tient compte de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux ;

Considérant que le montant prévisionnel définitif des travaux a été fixé, il permet de déterminer le forfait de rémunération du maître d'œuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la modernisation de la médiathèque Raoul Georges NICOLO de la ville de GOSIER, qui prévoit ce qui suit :

- Montant initial du marché : 50 025,00 euros HT
- Montant de l'avenant : 43 219,60 euros HT
- Nouveau montant du marché : 93 244,60 euros HT

Article 2: D'autoriser le maire à signer le présent avenant, ainsi que toute pièce s'y rapportant, les crédits correspondants étant inscrits au budget de la Commune, section investissement, opération n° 1607.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 8 JUIN 2019

Et publication ou notification

2 8 JUIN 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 25 juin 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché Le Premier Adjoint

JOSE SEVERI



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE₁₀

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville du Gosier 67 Boulevard du Général de Gaulle 97190 Le Gosier

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT ARK / BET/ CCET

Vaughenlieu 97 129 LAMENTIN Tél. 0590 41 08 27 Fax 0590 41 02 19

Mail : contact@ark-gp.com Siret : 501 153 233 00025

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DE LA MÉDIATHÈQUE RAOUL GEORGES NICOLO DE LA VILLE DU GOSIER

Date de la notification du marché public :	12/01/2018

Durée d'exécution du marché public :mois ou jours.

Délai d'exécution : Le marché s'arrête à la fin de la période de garantie de parfaite achèvement des travaux de l'opération

Point de départ : Ordre de service

- Montant initial du marché public :
- Taux de la TVA : 8.5 %
- Montant HT : 50 025Montant TTC : 54 277,13

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Suite au diagnostic architectural et fonctionnel effectué par le maître d'œuvre, des travaux complémentaires sont apparus nécessaires :

- Le désamiantage de l'établissement : 87 300,00 euros ;
- Remplacement des faux-plafonds (acoustique): 77 920,00 euros;
- Déplacement de la baie de brassage : 20 500,00 euros ;
- Les travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie (participation d'EDF) :
- Remplacement des luminaires : 104 000,00 euros
- Pose de brise soleil : 87 664,62 euros

-La mise aux normes du bâtiment (accessibilité par les personnes handicapées) : 24 000,00 euros.

Dès lors, le montant total des travaux s'élèvent à 1 006 321,63 euros (Hors équipements) au lieu des 655 000,00 euros HT estimés.

Oui

Cet avenant a donc pour but de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre.

X

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence	financière sur	le montant	du r	narché	public	
(Cocher la case correspondai	nte.)					

Non Montant de l'avenant :

Taux de la TVA: 8.5% Montant HT: 43 219,60 Montant TTC: 46 893,25

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA: 8,5 % Montant HT: 93 244,60 Montant TTC: 101 170,39

EXE10 - Avenant

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GROUPEMENT ARK / BET/ CCET Vaughenlieu 97 129 LAMENTIN Tél. 0590 41 08 27 Fax 0590 41 02 19 Mail : contact@ark-gp.com Siret : 501 153 233 00025		

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Α	•																									1	0																						
$\overline{}$	٠	•		•	•	•(()	•	•	•	•	٠	٠	•	•	٠	•	٠	•	•	٠	٠	٠	•	•	1	1	C	•	•	•	•	٠	•	•	۰	•	٠	٠	•	٠	٠	٠	٠	•	•	*	٠	•	

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Page: 3 / 4

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public
☐ En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
A le
Signature du titulaire,
*
En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)
☐ En cas de notification par voie électronique :
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la modernisation de la médiathèque Raoul Georges NICOLO

Date de transmission de l'acte :

28/06/2019

Date de réception de l'accusé de

28/06/2019

réception :

Numéro de l'acte :

CM20194SDCPA45 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20190625-CM20194SDCPA45-DE

Date de décision :

25/06/2019

Acte transmis par :

Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.7. Actes speciaux et divers

1.7.1. Avenants